Application agréée E-legalite.com -253306187-20171211-D2017023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 11 décembre 2017

Membres en exercice: 8

Date de Publicité: 12 décembre 2017

D/2017-023

Aujourd'hui, lundi 11 décembre 2017 à 15 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents:

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, LABORDE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

A titre de suppléants :

Etaient excusés:

Mesdames POITREAU, LIRE, BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE le 12/12/2017

Application agréée E-legalite.com 033-253306187-20171211-D2017023-DE

Application agréée E-legalite.com 3-253306187-20171211-D2017023-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2017/023

CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE DECISION - AUTORISATION

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fabrication des repas confectionnés par le SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée correspondant à la fourniture de denrées alimentaires.

Je vous informe que la commission d'appel d'offre, réunie le 11 décembre 2017, a proposé

- de retenir les sociétés suivantes :
- Marché 17.D11– Fruits et légumes de la 1ière gamme issus de l'agriculture conventionnelle: POMONA TERRE AZUR
- Marché 17.D24

 Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle:

POMONA TERRE AZUR

- Marché 17.D27– Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée: SICABA
- De déclarer irrégulières :
- pour le marché 17.D11— Fruits et légumes de la 1ière gamme issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
- pour le marché 17.D24— Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
- pour le marché 17.D27- Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée, l'offre de la société ARCADIE.

033-253306187-20171211-D2017023-DE

LE COMITE SYNDICAL

Vu la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2017,

Adopte la délibération suivante :

Article 1:

- Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :
- Marché 17.D11– Fruits et légumes de la 1ière gamme issus de l'agriculture conventionnelle:

POMONA TERRE AZUR

110 Quai de Paludate 33080 - Bordeaux Cedex

 Marché 17.D24

Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle:

POMONA TERRE AZUR

110 Quai de Paludate 33080 – Bordeaux Cedex

Marché 17.D27– Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée:

SICABA

18 Rue Albert Rondreux 03160 - BOURBON L'ARCHAMBAULT

- Et déclare irrégulières :
- pour le marché 17.D11— Fruits et légumes de la 1ière gamme issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
- pour le marché 17.D24— Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
- pour le marché 17.D27- Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée, l'offre de la société ARCADIE.

Article 2:

Autorise sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté:

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le MM2 2017

La Présidente

Emmanuelle CUNY

www.le-gout-dans-nos-assiettes.com